

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. :— 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP. :— » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RECLAMES — ..... 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34 et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LISOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 <sup>m</sup> matin.	6 h. 35 <sup>m</sup> matin.	8 h. 12 <sup>m</sup> matin.	9 h. 22 <sup>m</sup> matin.	9 h. 40 <sup>m</sup> matin.	12 h. 19 <sup>m</sup> matin.	4 h. 7 <sup>m</sup> matin.	12 h. 38 <sup>m</sup> matin.	11 h. 45 <sup>m</sup> soir.
5 h. 1 <sup>m</sup> soir.	12 » 55 » soir.	2 » 37 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 17 <sup>m</sup> soir.	8 h. 40 <sup>m</sup> soir.	5 » 45 <sup>m</sup> soir.	4 » 39 <sup>m</sup> matin.
10 h. 47 <sup>m</sup> »	5 » 45 » »	7 » 40 » »	9 » 27 » »	9 » 55 » »	—	4 h. 44 <sup>m</sup> matin.	11 » 7 » »	2 » 30 <sup>m</sup> soir.

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 4<sup>m</sup> matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56<sup>m</sup> soir.)

Train de foire. (Départ de Libos. — 7 h. 10<sup>m</sup> matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15<sup>m</sup> matin.)

Cahors, le 6 Janvier.

La presse européenne tout entière nous apporte l'écho de l'impression produite par la disparition de M. Gambetta. Sir Charles Dilke, parlant à ses électeurs de Chelsea, a saisi l'occasion de rendre un hommage personnel à l'homme d'Etat de l'amitié duquel il s'honorait, et l'Angleterre ne pouvait avoir de plus éloquent et de plus sympathique interprète des sentiments que les organes de toutes nuances, dans la presse de Londres, avaient déjà exprimés en son nom. Il était naturel que, malgré les dissentiments de ces derniers mois, l'opinion publique de l'autre côté de la Manche, se souvint des tendances constantes de la politique de M. Gambetta, et du prix que, fidèle aux plus saines traditions de notre diplomatie, il attachait à l'entente cordiale des deux puissances libérales de l'Occident.

Nous ne ferons pas de difficulté de reconnaître que nous attendions avec plus de curiosité le langage et l'attitude que croiraient devoir adopter, en présence de cet événement, les organes de la presse allemande.

L'Allemagne ne peut oublier, en effet, que le plus grand et le moins contesté des titres de M. Gambetta à la gloire, c'est la part prise par le membre du gouvernement de la Défense Nationale, à la résistance en 1870, et cette préoccupation constante et passionnée du sort des provinces annexées, que la reconnaissance de l'Alsace et de la

Lorraine a si généreusement payée.

L'Allemagne voit disparaître en M. Gambetta, non pas certes, nous en attestons les instincts les plus profonds de l'âme populaire, le seul champion et l'unique inspirateur du patriotisme français, mais le représentant le plus puissant de la politique nationale, de cette politique qui n'entend pas sacrifier la continuité des traditions ni la défense des intérêts au vain mirage d'un cosmopolitisme soi-disant humanitaire, et qui se fait honneur de tenir compte du prestige et de l'influence du pays à l'étranger.

Quant aux Etats qui forment la clientèle naturelle de la France, et qui ne peuvent oublier que M. Gambetta était le représentant de la politique qui reconnaît des devoirs et des responsabilités au delà des frontières, ils ont tenu à honneur de manifester avec éclat leur deuil national. A Bucharest, à Athènes, les Chambres ont levé leurs séances au milieu des marques unanimes d'une profonde affliction. Il n'est pas jusqu'à l'Italie, où une certaine fraction de la presse a mis en oubli les récents dissentiments survenus entre les deux pays, pour n'invoquer que les souvenirs communs du passé et pleurer en M. Gambetta, un ami sincère de l'unité et de l'indépendance italiennes.

### Les Obsèques de Gambetta

Le comité d'organisation des obsèques de Gambetta, composé de MM. Develle, sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, Camescasse, préfet de police, Proust, Margaine, Madier de Mont-

éclairs.

Le magistrat l'écoutait impassible. César continua :

— Il faut arriver à découvrir ce misérable. Mettez à ses trousses tous les limiers de votre police. Qu'on me l'amène vivant, garrotté, je donnerai une fortune à celui qui m'aura rendu cet important service.

Faites commencer au plus tôt les démarches. Ne regardez pas à l'argent. Aucun sacrifice ne me coûtera pour tenir mon ennemi sous ma dépendance.

Le chef de la police répondit : — Je vais mettre mes hommes en chasse, Excellence, la forte prime qui leur est offerte leur donnera des ailes ; mais la tâche est ingrate, le peuple, ici, se met de connivence avec celui que la justice poursuit ; le coupable trouve vingt, trente maisons ouvertes pour l'abriter. Des gens font le guet, qui l'avertissent à la première alerte. Tout cela complique la situation.

Joignez à ces difficultés la fortune considérable dont dispose le comte Sforza ; elle lui permet de payer grassement ses complaisances, il dispose à la fois de la haute société et du peuple.

Vous êtes ici, prince, décidé à tout pour atteindre votre ennemi, je dois être véridique.

La noblesse florentine se sépare en deux camps au sujet du drame qui enserré votre vie.

Une partie des familles nobles s'est ouver-

tement déclarée votre alliée, a embrassé votre cause et celle de la princesse Salviati. L'autre partie a recueilli les plaintes du comte Sforza, l'a encouragé dans ses projets de vengeance.

Vous avez pour vous les familles les plus haut placées, les plus influentes, mais la partie adverse est dangereuse, perfide. Elle se compose des parents du comte, de ses amis ; on l'a plaint d'abord d'avoir perdu une femme si belle, si enviée. On a sympathisé avec sa douleur. De là à lui prêter appui, il n'y a qu'un pas.

Ce pas a été franchi. On a promis au comte de le soutenir dans sa lutte ténébreuse contre vous. Ce que j'avance n'est pas une opinion personnelle, c'est le résultat d'une enquête faite par moi lors du premier malheur qui vous a frappé.

En interrogeant adroitement, j'ai senti la haine que Sforza insufflait à ses partisans. J'ai frémi devant cette lutte qu'il fallait entreprendre pour s'emparer de votre ennemi, car votre ennemi, à l'heure actuelle, s'appelle légion.

Les hommes sont ainsi faits, dans notre pays, le brigand intéresse, l'homme traqué devient un héros. Si vous joignez à ces considérations la question d'amour ; les imaginations s'enflamment, cela devient un ardent tournoi où chacun met son honneur à combattre pour celui auquel on vient d'arracher sa fiancée.

Sombre, silencieux, le prince écoutait. La

M. Jules Ferry, comme ancien membre du gouvernement de la Défense nationale.

M. Oscar, Falateux, bâtonnier de l'ordre des avocats, au nom du barreau.

Les organisateurs voudraient, pour assurer à la cérémonie toute sa solennelle grandeur, que le nombre des discours soit ainsi limité ; cependant, par suite de considération faciles à comprendre peut-être seront-ils amenés à admettre sur leur liste plusieurs autres orateurs, et notamment M. Métivier, président du comité républicain du 20<sup>e</sup> arrondissement ; M. Martin-Feuillée, président de l'Union républicaine ; M. Chauffour, au nom des Alsaciens-Lorrains ; M. Isambert, au nom de la République française. On dit aussi que M. Victor Hugo fera lire une courte allocution.

\* \* \*

Les premiers visiteurs qui se sont présentés hier matin aux Jardies ont trouvé le cercueil drappé dans les plis du drapeau tricolore, et orné du médaillon en marbre de la Ligue des Patriotes.

Une garde d'honneur, fournie par les sapeurs-pompier de la Ville-d'Arvray, et commandée par leur officier, est placée dans la salle mortuaire et à l'entrée de la maison.

Toutes les heures, les trains qui arrivent de Paris amènent au nouveau flot de visiteurs. Plusieurs apportent des couronnes et des guirlandes de fleurs naturelles.

A dix heures, M. le général Pittié se présente, au nom de M. le président de la République. M. le commandant Lichtenstein s'était déjà présenté dans la journée d'hier. M. le général Pittié, s'adressant à M. Lérin, beau-frère de M. Gambetta, lui a exprimé les sentiments de sympathie de M. Jules Grévy et la part qu'il prenait au deuil qui vient de frapper, en même temps

nature vindicative du comte lui apparaissait dans toute son horreur ; il s'expliquait enfin comment Sforza échappait aux poursuites ; il voyait se dresser cette foule de têtes surexcitées lui barrant la route, l'empêchant d'atteindre son ennemi. Ces gens raisonnaient ainsi :

— Le comte Sforza n'a pas tous les torts ; il est dans le cas de légitime défense : on lui prend sans façon la femme qu'il aime : il se venge ! quoi de plus simple !

Les procédés du prince Salviati vis-à-vis du comte manquaient de courtoisie. Violent, passionné, n'admettant pas l'ombre d'une résistance à sa volonté, il s'était substitué au comte, le traitant avec une hauteur, un dédain qu'un homme ne peut pardonner.

Dans un pays où la haine est acceptée de tous, on donnait raison à Sforza, on comprenait sa rage. Léonora était si belle !

Le prince sortit du cabinet du chef de police dans un état de profonde tristesse. Celui-ci lui avait conseillé, si les recherches qu'on allait tenter restaient infructueuses, de quitter le pays pendant quelque temps ; il pourrait ainsi faire perdre sa trace et recouvrer la paix qui fuyait de sa splendide demeure.

César, d'une voix sourde, répondit : — S'il m'est prouvé que je ne puis atteindre cet homme, je pars.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT (10) du 6 Janvier 1883.

## LES COUPS DE FOUDRE

Par CHARLES FRED

Omnia vincit amor

César était sauvé ; mais cette violente secousse le laissa sans force pendant quelque temps.

Léonora oublia sa douleur pour ne songer qu'à son mari ; elle parvint, à force d'amour, à endormir le profond désespoir qui étreignait son cœur.

X

Le prince Salviati sortit enfin de cette longue crise ; décidé à en finir avec son terrible ennemi, il alla trouver le chef de la police de sûreté qu'il connaissait depuis longtemps, et lui raconta, dans les moindres détails, l'histoire de la haine qui le poursuivait sans relâche, lui faisant connaître les moyens qu'il avait employés pour se saisir du comte Sforza, affirmant que s'il le rencontrait n'importe en quel endroit, il le tuerait comme un chien.

Le caractère violent du prince faisait trembler sa voix : ses yeux lançaient des

que sa famille, la France tout entière.

Puis il lui a annoncé la décision prise par le gouvernement de faire à Gambetta des obsèques nationales, et il a ajouté : « En prenant cette décision, le président de la République et ses ministres ont voulu que les funérailles de M. Gambetta soient faites avec l'ampleur et le grandeur qui conviennent aux funérailles d'un véritable chef d'Etat. »

A six heures, le cercueil a été enlevé et placé dans un fourgon des pompes funèbres pour être amené à Paris. Il était accompagné de deux voitures de deuil.

A Sèvres et autres points du parcours, le triste cortège a été l'objet de manifestation sympathiques.

Le corps est arrivé au Palais-Bourbon dans la soirée et a été aussitôt déposé dans la chapelle ardente préparée pour le recevoir.

C'est le grand salon situé au rez-de-chaussée entre la Chambre et l'hôtel de la présidence qui a été transformé en salle de deuil. Les vases, les lustres, les tableaux ont été enlevés, et sous la direction de M. de Jolly, on a dressé au centre un immense catafalque, surmonté du magnifique dais qui sert aux Invalides pour les obsèques des maréchaux, et entouré de quarante-cinq lampadaires d'argent. Les murailles de la salle et des vestibules d'entrée sont cachées par des draperies noires et des drapeaux tricolores.

Jusqu'à samedi matin, le cercueil restera exposé dans cette salle et tout le monde sera admis sans cartes, à venir le saluer.

Le public entrera à partir de midi, aujourd'hui, dans la chambre funéraire, par la porte donnant sur le quai d'Orsay.

Le jour des obsèques, samedi, le corps sera conduit par la cour côté du quai et sortira du palais par la porte de la grille du grand péristyle qui est en face du pont de la Concorde.

Toute la façade du palais derrière les colonnes sera voilée d'une grande draperie noire.

Pendant la nuit dernière le corps a été veillé par MM. Thomson, Paul Déroulède, Cendre et Arnaud de l'Ariège.

\* \* \*

Avant-hier jeudi, l'Union républicaine, la Gauche radicale, l'Union démocratique et l'Extrême gauche ont tenu séance à deux heures au Palais-Bourbon, en séance plénière pour s'entendre au sujet des obsèques de Gambetta.

\* \* \*

M. Sandriqué, avocat à la cour d'appel et secrétaire de M. Gambetta, a adressé au bâtonnier de l'ordre, M. Oscar Falateu, une lettre l'invitant, au nom des parents et amis de l'illustre défunt, à assister aux obsèques.

\* \* \*

Les habitants du Lot résidant à Paris et les anciens condisciples de M. Léon Gambetta au Lycée de Cahors étaient convoqués pour jeudi, à huit heures du soir, à l'hospice national des Quinze-Vingts, 28, rue de Charenton, sous la présidence de M. Béral, conseiller d'Etat.

**Le Crédit pour les Funérailles.**

Le Journal officiel publie le décret suivant : Article 1<sup>er</sup>. Un crédit extraordinaire de 20,000 fr. est ouvert au ministère de l'intérieur et des cultes pour pourvoir aux frais des funérailles de Gambetta. Il sera inscrit au budget du ministère de l'intérieur et des cultes, 1<sup>re</sup> section, sous le n° 56, et intitulé : « Funérailles de Gambetta. »

Art. 2. Il sera pourvu à cette dépense au moyen des ressources générales du budget de l'exercice 1883.

Art. 3. Le présent décret sera soumis à la sanction des Chambres dans la première quinzaine de leur plus prochaine réunion.

**LES RÉOLUTIONS DU PÈRE DE M. GAMBETTA**

M. Gambetta père a télégraphié à M. Fallières, qu'il consentait à ce que les obsèques de son fils eussent lieu à Paris et le transport du corps au cimetière du Père Lachaise. Mais il demande que le corps soit mardi à Nice. M. Gambetta père ajoute qu'il prend des dispositions en conséquence.

**Revue des Journaux**

Le **Parlement** déclare que la mort de M. Gambetta entraînera nécessairement et à bref délai des modifications profondes dans le classement et l'organisation des partis et des groupes parlementaires.

Ceux qui, dit-il, ont combattu sous cet illustre chef, garderont fidèlement sa mémoire ; mais ils ne lui reconnaîtront pas de successeur, parce que cela ne se peut.

Le **XIX<sup>e</sup> Siècle** compte que les obsèques de Gambetta se feront avec autant de calme que de dignité. Des quatre coins de l'horizon les peuples et les gouvernements ont les yeux aujourd'hui fixés sur la France.

Un homme a disparu, dit le **Justice**, la France reste aujourd'hui ce qu'elle était hier. Les hommes passent ; les principes restent.

Le **Paix** croit que les conservateurs s'abusent quand ils disent que c'en est fait de la République, maintenant que Gambetta est mort. Au point où nous en sommes arrivés, dit-elle, l'existence de la République apparaît comme inséparable de celle même de la France, et on ne pourrait dire avec quelque raison que c'en est fait de l'une, sans laisser supposer que c'en est également fait de l'autre.

Le **Rappel** dit que la République est restée après M. Thiers, et qu'elle restera après M. Gambetta.

On lit dans l'**Indépendance Française** : M. Gambetta pouvait être la ressource des jours de tempête ; il n'était plus le pilote des temps calmes. En mourant, il laisse un grand nom, et il obtient les regrets de la France. Mais par le fait de sa disparition aucun danger ne surgit. Il ne légue aucun embarras.

Le **Soleil** reconnaît que le régime que M. Gambetta a servi avec tant de passion, de fougue, d'éloquence, d'audace et de fidélité, lui devait des funérailles qui eussent un caractère exceptionnel, un caractère unique.

Le **Journal des Débats** ne croit pas que l'année 1882 laissera de glorieux souvenirs, dans notre histoire. A l'intérieur, dit-il, aussi bien qu'au dehors les mécontents de toute nature se sont accumulés pendant la période qui vient de toucher à sa fin. L'année 1882 a été une année de pluies persistantes et de non moins persistantes déceptions.

**CHRONIQUE LOCALE ET FAITS DIVERS.**

Aujourd'hui Cahors présente l'aspect le plus triste. A l'occasion des obsèques de Gambetta, la ville a pris le deuil. Les monuments publics et les maisons particulières sont ornés de drapeaux en berne avec crêpe noir. A la Mairie, un faisceau de drapeaux également recouverts de crêpe noir, encadre les armes de la ville.

Par arrêté du Préfet, du 18 décembre 1882, la chasse sera close, dans le département du Lot, le dimanche soir, 21 janvier 1883.

La clôture de la chasse à courre, à cor et à cris est fixée également au même jour.

Par décret du 2 janvier, les électeurs du canton de Luzech sont convoqués pour le 21 janvier, à l'effet de procéder à l'élection d'un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Bergon.

Par arrêté préfectoral en date du 30 décembre 1882, la commission chargée d'examiner les candidats aux fonctions de commissaire de police ou d'inspecteur spécial de la police des chemins de fer, se réunira à Cahors, à l'Hôtel de la Préfecture, le lundi 22 janvier 1883, à 9 heures du matin.

Nous avons annoncé, dans notre numéro du 21 décembre, que M. G. Larroumet avait soutenu deux thèses en Sorbonne. Une lettre d'un correspondant anonyme nous informe que ce jeune professeur a été reçu docteur ès-lettres à l'unanimité, ce qui est très-rare. Nous enregistrons avec plaisir ce brillant succès de M. Larroumet ; mais pourquoy donc notre correspondant a-t-il cru devoir cacher son nom ?

On nous écrit de Gourdon :

Monsieur le Directeur, Toutes les villes, tous les villages, bourgs et hameaux ont tressailli à la nouvelle de la mort de Gambetta.

Un immense cri de douleur a déchiré la puissante poitrine de la France !

Mais, comprimant cette douleur, le pays a aussitôt songé à glorifier et à immortaliser son plus vaillant enfant. Partout, dans un élan sublime, des délégations ont été désignées pour assister à ses obsèques ; des souscriptions faites et aussitôt couvertes, pour offrir des couronnes à la mémoire du grand citoyen qui n'est plus.

Si ces nobles sentiments ont été partout partout partagés, il est consolant de penser que le département qui l'a vu naître, soit au chef-lieu, soit dans ses deux arrondissements, s'est élevé dans son inexprimable douleur, à la hauteur de la perte que nous venons de faire. Je ne rappellerai pas ce que Cahors et Figeac ont fait, nous le savons tous. Qu'il me soit permis de vous faire connaître ce qui s'est passé à Gourdon :

La nouvelle du terrible événement a été annoncée aux habitants par une publication officielle ; le symbole de la Patrie flottant à notre Hôtel de Ville a été voilé de crêpe et mis en berne ; une réunion publique, tenue le 3 janvier, a voté l'envoi d'une couronne ; une délégation du Conseil municipal, composée de M. le Maire et de deux conseillers, est partie dès hier pour Paris, portant une adresse du Conseil à la famille de M. Gambetta.

Comme vous le voyez, Monsieur le Directeur, Gourdon, où les sentiments d'admiration et de respectueuse affection pour notre plus illustre compatriote ont les racines les plus profondes, s'est manifesté digne de sa réputation de cité républicaine.

Honneur à tous, Gourdonnais !

Que les pénibles angoisses que vous traversez ne soient pas sans fruits, et que, guidés et soutenus par la mémoire du grand homme, vous conserviez votre ardent amour de la Patrie et de République.

Agréer, etc.

**Phylloxera**

Etablissement de pépinières de plants américains dans les arrondissements de Figeac et de Gourdon.

Le préfet du Lot a l'honneur d'informer le public que le comité central d'études et de vigilance du département contre le Phylloxera, a décidé, dans sa séance du 18 novembre 1882, que les deux pépinières de plants américains à établir dans les arrondissements de Figeac et de Gourdon, seront données à l'adjudication.

Les demandes devront être adressées à la Préfecture, avant le 15 janvier 1883.

Les propriétaires devront s'engager à fournir 1 hectare de terre de première qualité, à faire un défoncement de 50 centimètres et à donner tous les soins nécessaires pour obtenir une prompte et vigoureuse végétation.

Les plants et boutures nécessaires à la plantation, seront fournis par le Comité central d'études et de vigilance contre le phylloxera.

Il sera alloué une somme de 1,200 fr. la première année et de 1000 fr. pour chacune des années suivantes.

Le bail aura une durée de 9 ans. Toutefois, le comité se réserve le droit de le résilier avant terme. Dans le cas, au contraire, où le propriétaire voudrait rompre ses engagements, il serait obligé de rembourser toutes les sommes qu'il aurait touchées jusque-là et de rendre les plants qui garniraient la pépinière.

Tous les plants et boutures provenant de la pépinière, appartiendront au Comité central qui se réserve de les distribuer aux vigneron du département. Le propriétaire ne pourra, dans aucun cas, en prendre pour son propre compte sans l'autorisation du Comité. Il sera tenu de les préparer, de les disposer en paquets et de les distribuer suivant les ordres qu'il recevra et aux prix qui lui seront fixés. Il aura droit à une prime de dix pour cent sur le prix de vente.

Il ne pourra se livrer au commerce des vignes américaines, quelle que soit leur provenance.

Il devra tous les ans, dans le courant du mois de novembre, adresser au préfet un rapport détaillé sur l'état de la pépinière et indiquer approximativement le nombre de plants de chaque variété dont il pourra disposer.

Le trois du courant, à deux heures du soir, un incendie s'est déclaré dans la maison de M.

Carré, agent d'assurance, domicilié à Paris, occupée par le sieur Pinède, Jean, âgé de 66 ans, ancien maçon, sise à Cabessut. Avec les secours des voisins, puis des pompiers de la ville et de la garnison l'incendie a été vite comprimé et ensuite éteint.

Presque tout le mobilier du sieur Pinède, évalué de 12 à 1500 fr. a été la proie des flammes ; il n'était pas assuré.

Une partie de l'immeuble, telles que la toiture et trois chambres à coucher, ont été également brûlées, mais cette dernière perte est couverte par une assurance.

On n'a constaté aucun accident de personne.

Les autorités civiles et militaires s'étaient transportées sur les lieux du sinistre. L'origine de l'incendie reste inconnue jusqu'à ce jour, mais l'opinion générale est que la malveillance y est tout à fait étrangère.

**FOIRE DE CAHORS DU 3 JANVIER 1883.**

La foire a été assez importante et a été favorisée par un beau temps. Beaucoup de bestiaux sur les champs de foire. 780 paires de bœufs amenés, dont une partie a été vendue à des prix variant depuis 555 à 1165 fr. la paire suivant l'espèce ; ceux destinés à la boucherie se sont vendus de 34 à 35 fr. les 50 kil. poids vif. 795 moutons ou brebis, vendus de 15 à 55 fr. la pièce ; les gras destinés à la boucherie ont été vendus de 60 à 60 cent. le kilo. poids vif. 625 petits cochons, vendus de 16 à 70 fr. pièce suivant leur grosseur ; les gras depuis 48 à 53 fr. les 50 kil. poids vif.

45 chevaux, 25 mulets, 20 ânes. Il s'est fait beaucoup d'affaires sur le commerce des bestiaux de toute nature.

**Marché aux grains.**

	Mis en vente	Vendus	Prix moyen
<b>Blé</b>	620 hec.	495 hec.	19'67 l'hec.
<b>Maïs</b>	700 —	520 —	11,08

M. Dartigalongue, chef de gare à Cahors, a trouvé une brebis le jour de la foire, il la tient à la disposition de son propriétaire.

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 30 au 6 décembre 1883.**

**Naissances.**

- Garrigou, Célestin, rue Jean Vayrac 4.
- Carriol, Louis, rue St-Pierre, 10.
- Carriol, Gaston, rue du Bousquet, 7.
- Rougiès, Jules, rue du Pont Valentré, 27.
- Lascol, Marie, (naturelle) rue des Elus, 2.

**Décès.**

- Delmas, Marie, s. p., 71 ans, quai Regourd, 16.
- Batut, Marie, s. p., 71 ans, rue des Cadourques, 6.
- Cahuzac, Françoise, épouse Labro, s. p., 80 rue Portail des Augustins, 6.
- Hocquet, Jacques, capitaine en retraite 76, ans rue Brunies.
- Lemeunier, Théodore, soldat au 7<sup>e</sup> de ligne, 21 ans (Hospice.)

**L'attentat**

CONTRE L'AMBASSADEUR D'AUTRICHE A ROME.

L'Italie, du 29 décembre, donne les détails suivants sur la tentative faite contre l'ambassadeur d'Autriche auprès du Vatican :

Une pierre a été lancée contre la voiture du comte Paat, presque en face de l'église de Santa Maria in Traspontina, mais elle n'a atteint personne. La voiture s'est immédiatement arrêtée : les valets ont sauté à terre et se sont emparés, en même temps que les gardes, de l'individu qui avait jeté la pierre. Celui-ci, du reste, n'a opposé aucune résistance.

Il s'appelle Valeriano Valeriani, est âgé de trente ans et est né à Serra San Quirico, près d'Ancone. Interrogé par l'inspecteur de la sûreté publique du Borgo, il a déclaré que, se trouvant sur le passage de l'ambassadeur, il a comparé avec sa misère, le luxe des carrosses de gala qu'il voyait défiler. Il a eu alors un moment de dépit, de rage et, saisissant une pierre qui se trouvait à sa portée, il l'a jetée contre le premier carrosse dans lequel se trouvait l'ambassadeur.

La pierre a atteint le carrosse au-dessous de la glace de la portière : ramassée par les valets de l'ambassadeur, celui-ci l'a fait remettre, une heure après, à la questure. C'est un caillou du poids d'environ 140 grammes et portant à sa surface quelques parcelles d'or qui se sont détachés du carrosse.

Valeriani est marié et père de famille. Il a quatre enfants, dont le plus jeune a six mois à peine. Ses antécédents sont très bons.

LE SUICIDE DE L'AMBASSADEUR D'AUTRICHE

M. le comte de Wimpffen, ambassadeur d'Autriche-Hongrie, s'est suicidé samedi dernier, à dix heures et demie, dans les circonstances suivantes :

M. de Wimpffen est entré dans une vespasienne, rue Galilée, à l'angle de l'avenue Marceau. La porte refermée sur lui, le comte a sorti de sa poche et retiré d'une gaine en cuir un petit revolver Lepage, à six coups. Il a dirigé cette arme sur sa tempe droite et s'est logé une balle dans la tête.

En retombant en arrière, son corps a ouvert la porte et est venu s'allonger sur le trottoir.

Au bruit de la détonation, deux passants sont accourus. Les gardiens de la paix de service ont transporté le mourant au bureau de M. Beynaguet, commissaire de police du quartier des Champs-Élysées (palais de l'Industrie).

M. de Wimpffen a expiré chez ce magistrat au bout d'une demi-heure, sans avoir repris connaissance.

Averti immédiatement par une dépêche, M. Camescasse, préfet de police, s'est rendu en toute hâte au bureau de M. Beynaguet et a procédé lui-même aux constatations légales.

Des lettres trouvées dans le portefeuille de M. de Wimpffen, ainsi que la marque de son linge, avaient permis d'établir, d'une manière irréfutable, son identité.

M. Camescasse fit prévenir M. Zichy, premier secrétaire de l'ambassade d'Autriche-Hongrie.

Une pénible mission restait à accomplir : celle de préparer M<sup>me</sup> de Wimpffen au malheur qui venait de la frapper. M. Camescasse en chargea le colonel, attaché militaire, de l'ambassade.

Le corps de M. de Wimpffen a été transporté, à 5 heures du soir, au siège de l'ambassade, rue Las-Cases, 7, où une chapelle ardente a été immédiatement préparée.

M. de Wimpffen donnait depuis quelques temps des signes de nervosité qui avaient été remarqués par son entourage. Les moindres contrariétés prenaient pour lui un caractère de gravité exceptionnelle. Il parlait souvent de sa fin prochaine et ne laissait que trop pressentir ses fatals desseins.

M. de Wimpffen avait succédé, au mois de juin, à M. de Beust, comme ambassadeur de l'Autriche-Hongrie.

DÉPÊCHES

(Service spécial du Journal du Lot)  
Paris, 5 janvier, 6 h. soir.

Le cercueil, renfermant le corps de Gambetta, est exposé au rez-de-chaussée du Palais-Bourbon.

La foule qui se presse pour visiter le catafalque est encore plus considérable qu'hier.

La queue s'étend tout le long du quai et dépasse l'esplanade des Invalides.

Cinquante mille personnes stationnent autour du Palais-Bourbon pour défilé devant le catafalque.

Demain funérailles splendides.

Grand honneur pour la ville de Cahors :

La délégation cadurcienne occupera la première place après l'Alsace-Lorraine.

Le Maire de Cahors tient un cordon de poêle.

Treize cents délégations sont déjà inscrites.

Plus de cinq mille couronnes sont déposées.

Paris, 5 janvier, 10 h. matin.

Le général Chanzy est mort subitement la nuit dernière. Il aurait succombé à une attaque d'apoplexie séreuse.

Cette nouvelle a produit une vive émotion à la Chambre.

Dernières Nouvelles

Les discours.

Voici les discours prononcés aujourd'hui à l'entrée du Père-Lachaise :  
MM. Henri Brisson, au nom de la Chambre des députés.

Peyrat, au nom du Sénat ;  
Devès, remplaçant M. Duclerc, malade, au nom du gouvernement ;  
Métivier, au nom du comité électoral de Belleville ;  
Challemel-Lacour, au nom du gouvernement de la Défense Nationale ;  
Chauffour, au nom de l'Association d'Alsace-Lorraine ;  
Kablé, au nom des Alsaciens ;  
Falateuf, bâtonnier de l'ordre des avocats, au nom du barreau de Paris.]

Les cordons du poêle

Les cordons du poêle ont été tenus par :  
MM. Fallières, ministre de l'intérieur ;  
Billot, ministre de la guerre ;  
Brisson, vice-président de la Chambre ;  
Peyrat, vice-président du Sénat ;  
Métivier, représentant des électeurs de Belleville ;  
Falateuf, représentant du barreau de Paris ;  
Sirech, maire de Cahors ;  
Le docteur Fieuzal et Etienne, député, délégués de la famille ;  
Martin-Feuillée, président de l'Union républicaine.

Nouvel attentat

CONTRE L'AMBASSADEUR D'AUTRICHE A ROME  
Jeudi matin, à neuf heures trois quarts, le nommé Rigatieri (Eugène), âgé de vingt-six ans, né à Reggio, exerçant la profession de typographe, a tiré quatre coups de revolver contre le Palais Venezia, à Rome, où est installée l'ambassade d'Autriche-Hongrie. Cet individu a été immédiatement arrêté.  
Personne n'a été blessé ; le revolver a été saisi. Rigatieri a déclaré n'appartenir à aucune société politique.

THÉÂTRE DE CAHORS

Direction de M. Philibert

Spectacle du dimanche 4 janvier 1882.

Irrévocablement

2<sup>e</sup> et dernière représentation de

LE FILS DE LA NUIT

Drame en 5 actes et 7 tableaux

On commencera à 7 heures et demie.

Bourse de Paris.

Cours du 6 Janvier

Rente 3 p. %	79.70
— 3 p. % amortissable	80.60
— 4 1/2 p. %	108.75
— 5 p. %	115.20

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 4 janvier 1883.

La hausse, conséquence de l'abaissement du prix des reports lors de la liquidation des Rentes n'a pas été de longue durée ; des le lendemain l'argent a montré des exigences plus fortes et les cours ont fléchi ; le 5 0/0 a remonté ensuite, à 115 05, le 3 0/0 à 79 40, l'amortissable à 80 40.

Le bilan de la Banque de France constate une augmentation de 58,207,000 dans le portefeuille. de 15,470,000 dans les avances, de 67,623,000 dans la circulation, de 24,449,000 dans les comptes particuliers et une diminution de 9,575,000 dans l'encaisse or, de 8,510,000 dans l'encaisse argent, de 47,437,000 dans le compte du Trésor. Les bénéfices de la semaine se sont élevés à 1,533,000.

On était faible sur la Banque de France à 5,335 sur le Foncier à 1,315, sur Banque de Paris à 1,037.

Pas de changement sur les chemins, le Lyon finit à 1,565, le Midi à 1,175, le Nord à 1,890, l'Orléans à 1,260.

Le Suez reste à 2,290, d'Italien à 89 60 ; l'Unité égyptienne à 355, le 5 0/0 Turc à 11 87, la Banque ottomane à 735.

L'assemblée extraordinaire des actionnaires de la Nouvelle Union, tenue dimanche, a fixé l'échéance des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> versements sur les actions ; savoir, pour le 3<sup>e</sup> versement, du 1<sup>er</sup> au 13 juillet 1883 ; pour le 4<sup>e</sup> versement, du 1<sup>er</sup> au 15 janvier 1884, en donnant au conseil le faculté d'ajourner l'époque de ces versements s'il le juge utile.

Etude de M<sup>e</sup> Scipion DELBREIL, avoué à Cahors.

EXTRAIT

de Saisie Immobilière

Adjudication fixée au dix-sept février prochain.

Par procès-verbal de M<sup>e</sup> Louis Murel, huissier à Montcuq, en date du dix-neuf octobre mil huit cent quatre-vingt-deux, dûment transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, le huit novembre, même année, folio 86 numéros 2 et 3.

Le sieur Louis Lefranc de Lacarry, capitaine en retraite, chevalier de la légion d'honneur, habitant et domicilié à Latour, section de Ronillac, commune de Montcuq.

Lequel a constitué M<sup>e</sup> Scipion Delbreil pour son avoué près le tribunal civil de Cahors, y demeurant, Cours de la Chartreuse, n<sup>o</sup> 10.

A fait procéder à la saisie des biens immeubles ci-dessous désignés.

Sur la tête et au préjudice de : 1<sup>o</sup> Marie Vialard, veuve en première nocces du sieur Antoine Boutigues, employée à la fabrique de M. Donmerc, et 2<sup>o</sup>

du sieur Séval, son mari en seconde nocces, propriétaire demeurant et domiciliés ensemble de la ville de Montauban.

Biens saisis et à vendre :

1<sup>o</sup> Une pièce de terre aujourd'hui vigne, située au lieu dit Pech Grand et sur la Bouyssière, commune de St-Cyprien, section F, formant le numéro 31 du plan cadastral, de contenance environ de huit ares cinquante centiares ;

2<sup>o</sup> Une pâture située au même lieu, même commune et section, formant le numéro 32 dudit plan, de contenance environ de vingt-huit ares quatre-vingts centiares ;

3<sup>o</sup> Un bois aujourd'hui vigne, situé au même lieu, même commune et section, formant le numéro 33 P dudit plan, de contenance environ de un are cinquante centiares ;

4<sup>o</sup> Une vigne située au lieu dit Duron et Pech de Libour, commune de St-Cyprien, section E, formant le numéro 50 du plan cadastral, de contenance environ de vingt-deux ares quinze centiares ;

5<sup>o</sup> Une pâture, partie en vigne située au lieu dit Combe de Bonnet, même commune et section, portée au numéro 43 dudit plan, de contenance environ de dix-sept ares soixante centiares ;

6<sup>o</sup> Un bois aujourd'hui pâture situé sur les Champs, même commune et section, formant le numéro 65 dudit plan, de contenance environ de quatre ares ;

7<sup>o</sup> Un autre bois, aujourd'hui pâture, situé au même lieu dit, même commune et section, formant le numéro 68 dudit plan, de contenance environ de quatorze ares quinze centiares ;

8<sup>o</sup> Une vigne aujourd'hui terre, située au lieu dit la Rouge, même commune et section, formant le numéro 75 dudit plan, de contenance environ de dix ares quarante-cinq centiares ;

9<sup>o</sup> Un bois situé au même lieu dit, même commune et section, formant le numéro 76 dudit plan, de contenance environ de dix-sept ares trente-cinq centiares ;

10<sup>o</sup> Une grange-pigeonnier, bâtie en pierres moellons, à deux tombants d'eau, convertie en tuiles canal, et patus, le tout situé au lieu dit Marcellac, section E, formant le numéro 11 dudit plan, de contenance environ de trois ares cinquante centiares ;

11<sup>o</sup> Un jardin sis au lieu dit Marcellac, même commune de St-Cyprien et section, formant le numéro 12 du plan, de contenance environ de dix ares ;

12<sup>o</sup> Une terre située au même lieu, même commune et section, formant le numéro 19 du plan, de contenance environ de six ares vingt-cinq centiares ;

13<sup>o</sup> Un sol, grange, escalier et patus le tout contigu, situé au même lieu, commune et section, formant le numéro 30 du plan, de contenance environ de 1 are cinquante-cinq centiares ;

14<sup>o</sup> Une terre située au lieu dit Cayssels et sur Larroque, commune de St-Cyprien, section F, série 2, formant le numéro 55 du plan, de contenance environ de vingt-quatre ares cinq centiares ;

15<sup>o</sup> Une pâture aujourd'hui vigne, située au même lieu, commune et section, formant le numéro 62 du plan de contenance environ de vingt-trois ares trente-cinq centiares ;

16<sup>o</sup> Une terre située au même lieu et commune, même section, formant le numéro 63 du plan, de contenance environ de quatre-vingt-huit ares trente-cinq centiares ;

17<sup>o</sup> Une pâture aujourd'hui vigne, située au lieu dit Lacassagne et Caverque, section F, formant le numéro 19 du plan, de contenance environ de cinq ares vingt centiares ;

18<sup>o</sup> Une terre située au même lieu et commune, section F, formant le numéro 20 dudit plan, de contenance environ de sept ares quatre-vingt-cinq centiares ;

19<sup>o</sup> Une terre aujourd'hui vigne, située au lieu dit Tartogue et sur la Carboneille, section F, de contenance environ de vingt-six ares cinq centiares, sur la commune de St-Cyprien, formant le numéro 3 du plan ;

20<sup>o</sup> Un sol situé au lieu dit Marcellac, même commune, section E, formant le numéro 33 du plan, de contenance environ de soixante-sept centiares ;

21<sup>o</sup> Une terre située au même lieu, section E, formant le numéro 34 du plan, de contenance environ de trente-deux centiares ;

22<sup>o</sup> Un jardin situé au même lieu, commune et section, formant le numéro 37 du plan, de contenance environ de vingt-cinq centiares ;

23<sup>o</sup> Une terre située au même lieu, commune et section, formant le numéro 38 du plan, de contenance environ de un are ;

24<sup>o</sup> Une vigne située à Lacassagne, commune de St-Cyprien, section F, formant le numéro 7 du plan, de contenance de quinze ares soixante centiares environ ;

25<sup>o</sup> Une terre, aujourd'hui terre et vigne, située au lieu dit Pech Grand et sur le Trémontel, section F, sur la commune de St-Cyprien, formant le numéro 52 dudit plan de contenance environ de quatre-vingt-deux ares dix centiares ;

26<sup>o</sup> Une maison d'habitation avec toutes ses appartenances et dépendances sise au lieu dit Marcellac, commune de St-Cyprien, formant le numéro 30 du plan, section E, ladite maison couverte en tuiles canal, bâtie en pierres moellons avec escalier couvert au dehors et fermé de tout côté en torche l'entrée de la maison se trouve à l'aspect du Midi, et tient avec Guignes et ruelle publique.

27<sup>o</sup> Une vigne située au lieu dit la Potence, commune de Montcuq, section E du plan cadastral de la commune de Montcuq, formant le numéro six dudit plan de contenance environ de trente-deux ares vingt centiares ;

28<sup>o</sup> Une vigne située au lieu dit la Tailladis et Lacassagne, même section et série formant le numéro 16 du plan, de contenance environ de vingt-quatre ares, soixante-dix centiares. Les biens ci-dessus sont portés sur la tête de feu Antoine Boutigues, au rôle de la matrice cadastrale de Saint-Cyprien et de Montcuq ;

Ils sont situés dans la commune de St-Cyprien et de Montcuq, arrondissement de Cahors, département du Lot.

Le cahier des charges a été déposé au greffe de tribunal civil de Cahors, et publié à l'audience du

trente décembre dernier, et l'adjudication a été continuée à l'audience du dix-sept février prochain. En conséquence l'adjudication desdits biens saisis, sera faite le dix-sept février prochain, à l'heure du midi, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de justice de cette ville.

Elle sera faite en un seul lot, sur la mise à prix de dix francs, ci..... 10 fr.

Les frais de toute nature sont en augmentation du prix.

Il est en outre déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié véritable :  
A Cahors, le six janvier mil huit cent quatre-vingt-trois.

L'avoué poursuivant,  
DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le F<sup>o</sup>  
C<sup>o</sup> reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Le receveur,

Signé : DALAT.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER

DE L'OUEST-ALGÉRIEN

ÉMISSION

de 26,908 Obligations 4 0/0

Rapportant 20 fr. remboursables à 500 fr.

INTÉRÊTS ET REMBOURSEMENTS SEMESTRIELS

GARANTIS PAR L'ÉTAT

Conformément aux lois des 22 août 1881 et 5 août 1882

PREMIER TIRAGE EN AVRIL PROCHAIN.

La Compagnie de l'Ouest Algérien est concessionnaire de 222 kilomètres dans la province d'Oran avec garantie de l'Etat conformément aux lois sus-mentionnées.

Le 52 kilomètres en exploitation donnent une recette kilométrique brute de 21,300 fr., et nette de 10,000 fr.

Le maximum de produit net de garanti est de 1,865,300 fr. pour les 222 kilomètres.

Le service annuel des obligations, intérêts et amortissement, n'absorbera que les deux tiers du produit net garanti par l'Etat.

Taux d'émission : 450 francs.

30 fr. en souscrivant.  
120 à la répartition, du 1<sup>er</sup> au 15 janvier.  
100 du 1<sup>er</sup> au 10 mai 1883.  
100 du 4<sup>er</sup> au 10 août 1883.  
100 du 1<sup>er</sup> au 10 novembre 1883.

soit un placement à 4 1/2 0/0 avec garantie de l'Etat.

Les titres seront délivrés au porteur au nominatif, sans frais, au choix des souscripteurs. Jusqu'à la libération, ils recevront les intérêts à 4 1/2 0/0 sur les sommes versées.

Bonification 4 1/2 sur versements anticipés.  
Intérêts de retard, 6 0/0.

La réduction s'il y a lieu sera proportionnelle : toutefois un droit de préférence est réservé aux souscripteurs qui déclareront vouloir se libérer à la répartition.

Souscriptions reçues les 9 et 10 Janvier 1883

A PARIS : Au Crédit Algérien, 15, place Vendôme ;  
— à la Cie Algérienne 13, r. des Capucines ;  
— à la Société Marseillaise de Crédit Industriel et Commercial, 50, rue Chausse-d'Antin ;  
— chez MM. L. Sée fils et Cie, 41, rue du Conservatoire ;  
— chez MM. Goudchaux et Cie, 16, rue de la Banque ;

A BORDEAUX : A la Société Bordelaise de Crédit Industriel, Commercial et de dépôts, 2, rue Sèze ;  
A NANCY : à la Société Nancéienne, 78, place St-Georges ;

A MARSEILLE : à la Société Marseillaise de Crédit Industriel et Commercial ;  
A LILLE : au Crédit du Nord ;

Dans le reste de la France, chez les Correspondants des Etablissements et Maisons de Banque sus-indiqués.

EN ALGERIE : Au Crédit Algérien, à Alger, et dans les diverses succursales de la Cie Algérienne ;  
EN ALSACE-LORRAINE : A Colmar et à Mulhouse chez MM. Ab. Sée et Fils ;

A STRASBOURG : chez MM. Ch. Staehling, L. Valentin et Cie ;  
— chez M. C.-E. Hermann ;  
A METZ : A la Banque de Metz.

Les titres souscrits en Alsace-Lorraine seront délivrés sans frais, munis du timbre allemand.

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte.  
Exiger le nom WLINSI.

Le VIN de G. SEGUIN, fortifiant et fébrifuge, est très efficace dans les Convalescences, Appauvrissement du Sang, Pertes d'Appétit, Digestions difficiles, Fièvres, etc.  
Paris, 378, rue Saint-Honoré.

LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE, Journal Universel d'Électricité. — Sommaire du numéro du 23 décembre 1882. — Bureaux, 51, rue Vivienne, Paris. — Recherches expérimentales sur les machines dynamo-électriques. — Etude des efforts statiques ; Marcel Deprez. — Sur la théorie des phénomènes électro dynamiques (5<sup>e</sup> article) : J. Moutier. — Les aurores polaires (10 article) ; Alfred Angot. — Les sciences physiques en biologie : l'électricité (18<sup>e</sup> article) ; D<sup>r</sup> A. d'Arsonval. — Bibliographie : Legons sur l'électricité et le magnétisme, par E. Mascart et J. Joubert ; E. Mercadier. — Faits divers.

NOUVEAUTÉS. — DRAPERIES — TOILES.

MAGASIN DE CONFIANCE ET DE BON MARCHÉ

P. BOI

CAHORS. — 12, rue de la Liberté et rue des Elus, 7. — CAHORS.

Cette MAISON se recommande aux personnes désireuses d'acheter réellement bon marché; n'ayant ni loyer, ni commis à payer et peu de frais généraux à supporter et faisant ses achats directement avec les meilleures fabriques, la MAISON BOI peut livrer ses marchandises à 25 0/0 meilleur marché que partout ailleurs.

Grand choix

de Toiles pur chanvre, Toiles blanches et crémees. — Linge de table. — Mouchoirs de poche. Coutils. — Etoffes pour meubles. — Couvertures. — Duvet pour Edredons. — Trouseaux et Layettes, etc., etc.

Grand choix

de Nouveautés pour Robes, tentes nouvelles. — Velours, Soiries. — Articles pour Deuil. — Châles, Flanelles. — Beau choix de Draperies pour Costume de dames, hommes et enfants. — Draps et Mérinos pour soutanes. — Corbeilles de mariage, etc., etc.



MACHINES A COUDRE De la Maison BARIQUAND et Fils

CONSTRUCTEURS-MÉCANICIENS. (S. G. D. G.) Ces Machines, se recommandent par la simplicité de leur mécanisme, et leur bon perfectionnement. Seul dépôt à Cahors, chez M. Ch. DESPRATS, successeur de M. CANGARDEL 4<sup>me</sup>.

BAYLES, J<sup>NE</sup>

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, mires, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOFLE ET RÉARGENTURE. BIJOUTERIE RELIGIEUSE ACHAT DE VIBILLÉS MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS. ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.

AU GASPILLAGE

Le Gaspillage, grand déballage de Lingerie, vient de transférer son Magasin Place du Marché, maison de M<sup>me</sup> RELHIÉ. Se fixant définitivement à Cahors, le Gaspillage a reçu une masse de marchandises, parmi lesquelles se trouvent des articles nouveaux, tels que : Gants, Fichus, Manteaux, Foulards, Rubans, Velours, etc., etc.

IL DÉFIE TOUTE CONCURRENCE.

TAMAR INDIEN GRILLON

FRUIT LAXATIF RAFRAICHISSANT

CONTRE CONSTIPATION

Hémorroïdes, Congestion cérébrale, Bile, Manque d'appétit, Embarras gastriques.

TRÈS AGRÉABLE A PRENDRE NE PRODUIT JAMAIS D'IRRITATION

Indispensable aux Enfants, Dames enceintes ou en couches, Vieillards et personnes sédentaires.

Ph. GRILLON, 28, r. Grammont, Paris et Pharmacies, Boîte 250.

VIGNES AMÉRICAINES

Boutures et racines de toutes les variétés Provenant des Propriétés de MM. MIGNONAC et AMADOU PROPRIÉTAIRES A MONTBAZIN (Hérault) S'adresser à M. COMBES, propriétaire, allées Fénélon, à Cahors.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES

On demande à louer avec long bail UNE MAISON

Avec grand riz-de-chaussée, disposée pour magasin, située à proximité du marché et de préférence sur les boulevards, de la rue Fénélon à celle de la Liberté, Ecrire immédiatement en donnant renseignements sur local et situation. Prendre l'adresse au bureau du Journal.

LAMPE SPÉCIALE Indispensable

pour l'éclairage des Machines à Coudre (BREVETÉS S. G. D. G.) UNIQUE EN EUROPE

Bac Plat... 7 fr. 50 c. pour toute la France. Sécurité Économie pour toute la France. Boe Rond... 8 francs pour toute la France. CH. DESPRIN & C<sup>o</sup> FABRIQUE ET MAISON PRINCIPALE: 80, Boulevard Sébastopol, 80 PARIS

ÉVITER LES CONTREFAÇONS CHOCOLAT-MENIER EXIGER LE VÉRITABLE NOM

POMMADE BERTINOT

Pour la guérison radicale et infaillible des cors au pieds, durillons et œils de perdrix, 1 franc le flacon. Dépôt, Cahors chez M. PAGANEL, coiffeur-parfumeur, boulevard Sud, 33, et à Paris, faubourg St-Denis, 65.

FRANCO ET A L'ESSAI RÉVOLVERS de tous prix et de tous systèmes; Fusils de chasse, choke bored; Carabine de tir et de salon. Envoi franco du catalogue illustré sur demande au Dépôt des armes de Liège et de St-Etienne, 8, rue des Archives, Paris

PLUS DE MAUX DE DENTS! L'ÉLIXIR DENTIFRICE RR. PP. BÉNÉDICTIONS de LA BAYE de SOULAC (Gironde) DON MACQUEMONT FRIER 2 Médailles d'Or, Bruxelles 1850, les plus hautes récompenses. EN VENTE 1373 RUE BOULEVARD D'ORFÈVRE, PARIS. Téléphone: 4.18 fr. — Poudre, boîte: 1.25 fr. Pâte, boîte: 2 fr. — Conditionnement: SEGUN 4, Bordeaux. Se trouve à Cahors, chez M. BRÉL, conf. bonnet, nord boulevard Nord.

A LOUER Présentement UN APPARTEMENT DE SIX PIÈCES AUX TILLEULS, Rue du Lycée, 27.

EAU DE ZÉNOBIE ultra non SEULE PARFAITE POUR RÉTABLIR LA COULEUR DES CHEVEUX de Paris, sans aucune lotion bienfaisante qui entretient et fortifie le cuir chevelu. SEUL DÉPÔT: BORDEAUX, chez M. SEGUN, 4, boulevard d'Orfèvre. SE TROUVE CHEZ TOUTS LES PARFUMIERS ET COIFFEURS. Se trouve à Cahors, chez Breil, parfumeur, boulevard Nord; Dides aîné, boulevard Sud. Le Propriétaire-Gérant A. Layton.

AU GRAND MAGASIN VERT MAISON DE CONFIANCE N.-B. LAUR

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24 Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHALES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE.

Nota. — Vu l'extension toujours croissante des affaires, la Maison s'est adjointe un Coupeur. Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'elle sous tous les rapports; la Chemise sur mesure pour homme s'y traite dans les mêmes conditions de bon marché et d'un fini complet. Comme par le passé, vous trouverez également un assortiment complet des articles ci-haut, sortant des premières Maisons françaises et étrangères, ce qui lui permet de ne redouter aucune concurrence, vu que la Maison ne se départit jamais de sa devise pour augmenter sa nombreuse clientèle et le point essentiel pour cela est de ne livrer que des marchandises irréprochables et à des prix réduits.

ÉTRENNES de la Maison JEAN LARRIVE, aîné

16, rue de la Liberté, Cahors. La meilleure — la plus simple — la mieux perfectionnée DES

MACHINES A COUDRE à pédale hygiénique.

Brevetée en France et à l'Étranger pour leur supériorité sur toutes les autres. 1<sup>er</sup> Prix à toutes les grandes Expositions.

- 1878 Paris, la médaille d'or et la médaille d'argent.
- 1879 Paris, le grand diplôme d'honneur.
- 1879 Beauvais, le grand diplôme d'honneur.
- 1880 Clermont, le grand diplôme d'honneur.
- 1881 Epinal, le grand diplôme d'honneur.
- 1881 Tours, le grand diplôme d'honneur.
- 1881 Alger, le grand diplôme d'honneur, hors concours.
- 1882 Châteauroux, le grand diplôme d'honneur.
- 1882 Bordeaux, la plus haute récompense.



MACHINE à GRIFFE N° 6 & 7 LA MÉDAILLE D'OR !!! Machines de Salon, de Famille et d'Atelier depuis 50 fr. garanties sur facture. FER RUGER à chauffage intérieur, pour Tailleurs, Couturières, Hôtels et Maisons particulières.

CATALOGUE DE PLANTS AMÉRICAINS Cultivés à Lamadeleine, près Cahors

DIPLOME de l'Académie Nationale Agricole, Manufacturière et Commerciale. Adresser les demandes: à M. BRU, prop<sup>o</sup>, à Lamadeleine, ou à M. LACASSAGNE, Hôtel du Palais-National, à Cahors (Lot).

CÉPAGES RECOMMANDÉS

Producteurs directs	BOUTURES le 100		RACINÉS le 100	
	2 <sup>e</sup> Choix	1 <sup>er</sup> Choix	2 <sup>e</sup> Choix	1 <sup>er</sup> Choix
Jacquez.....	5'	7'	25'	30'
Herbemont.....	5	7	25	30
Cunningham.....	4	6	12	19
York's-Madeira.....	6	8	20	25

PORTE-GREFFE

Riparia, petit bois.....	5'	8'	15'	18'
Riparia, gros bois.....	5	10	20	25
Solonis.....	5	8	18	20

Nota. — Mes Cépages sont jolis et bien acotés. Les boutures ont de 45 à 50 centimètres de long. — Je garantis l'authenticité de mes Cépages. Les personnes qui désireraient le Catalogue explicatif sur les qualités des divers Cépages, peuvent le demander à M. BRU, ou à M. LACASSAGNE.

50 pour 100 de REVENU PAR AN LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE

Envoi gratuit par la BANQUE de la BOURSE (Société Anonyme) Capital 10 Millions de Fr. PARIS, 15, Place de la Bourse, 15, PARIS